



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2015

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Rapport de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Bilan consolidé | 5 |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | 6 |
| Flux de trésorerie consolidés | 8 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 9 |
| Renseignements supplémentaires : | |
| Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés | |
| Fonds des programmes..... | 24 |
| Fonds des rentes viagères..... | 25 |
| Fonds de capitalisation..... | 26 |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2014. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2016.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (*suite*)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2015, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 34,2 % des opérations du fonds ou environ 4 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 3 450 000 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 43,3 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 23 979 825 \$, soit près de sept fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 123 520 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2014 par Consultation Aon inc., a diminué de 305 603 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 108 % de la provision pour prestations futures.



André Dostie

Président



Norman MacIsaac

Directeur général



Pierre Y. Langlois

Trésorier

Montréal, Canada
Le 4 mai 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2015, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L. (S.R.L.)¹

Le 1^{er} juin 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

| 31 décembre | | | | 2015 | 2014 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Actif | | | | | |
| Encaisse | 1 772 139 \$ | – \$ | – \$ | 1 772 139 \$ | 1 079 814 \$ |
| Placements (note 3) | 1 389 699 | 19 335 617 | 24 005 229 | 44 730 545 | 37 561 612 |
| Débiteurs | 79 722 | – | – | 79 722 | 70 935 |
| Avances interfonds à recevoir* | 1 108 624* | – | – | – | – |
| Frais payés d'avance | 97 448 | – | – | 97 448 | 85 149 |
| Autres actifs | 13 344 | – | – | 13 344 | 12 897 |
| | 4 460 976 | 19 335 617 | 24 005 229 | 46 693 198 | 38 810 407 |
| Immobilisations (note 4) | 83 785 | – | – | 83 785 | 64 523 |
| | 4 544 761 \$ | 19 335 617 \$ | 24 005 229 \$ | 46 776 983 \$ | 38 874 930 \$ |
| Passif | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 386 094 \$ | 450 000 \$ | – \$ | 836 094 \$ | 922 323 \$ |
| Avances interfonds à payer* | – | 1 083 220* | 25 404* | – | – |
| Contribution du gouvernement canadien reportée (note 5) | 1 095 562 | – | – | 1 095 562 | 84 284 |
| Contributions du public et d'organismes reportées (note 5) | 254 393 | – | – | 254 393 | 297 272 |
| | 1 736 049 | 1 533 220 | 25 404 | 2 186 049 | 1 303 879 |
| Provision pour prestations futures (note 6) | – | 17 802 397 | – | 17 802 397 | 18 108 000 |
| | 1 736 049 | 19 335 617 | 25 404 | 19 988 446 | 19 411 879 |
| Engagements (note 14) | | | | | |
| Solde de fonds | | | | | |
| Investi en immobilisations | 83 785 | – | – | 83 785 | 64 523 |
| Affecté en permanence (note 7) | – | – | 4 800 717 | 4 800 717 | 4 556 712 |
| Affecté par la direction | – | – | 19 179 108 | 19 179 108 | 12 100 966 |
| Disponible | 2 724 927 | – | – | 2 724 927 | 2 740 850 |
| | 2 808 712 | – | 23 979 825 | 26 788 537 | 19 463 051 |
| | 4 544 761 \$ | 19 335 617 \$ | 24 005 229 \$ | 46 776 983 \$ | 38 874 930 \$ |

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2015 | 2014 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Produits | | | | | |
| Gouvernement canadien | 2 587 622 \$ | – \$ | – \$ | 2 587 622 \$ | 572 857 \$ |
| Gouvernement québécois | 29 425 | – | – | 29 425 | 23 504 |
| Public et organismes : | | | | | |
| Dons | 1 731 655 | – | 36 738 | 1 768 393 | 2 134 854 |
| Legs | – | – | 9 865 971 | 9 865 971 | 1 973 476 |
| Placements (note 8) | 167 297 | 596 430 | 1 157 209 | 1 920 936 | 3 531 829 |
| Rentes souscrites | – | 1 651 478 | – | 1 651 478 | 1 903 913 |
| | 4 515 999 | 2 247 908 | 11 059 918 | 17 823 825 | 10 140 433 |
| Charges (note 9) | | | | | |
| Programmes (note 10) | 6 632 958 | – | – | 6 632 958 | 4 477 496 |
| Promotion et communication | 606 762 | 165 148 | 290 271 | 1 062 181 | 1 103 511 |
| Administration | 722 940 | 95 073 | 80 768 | 898 781 | 947 879 |
| Primes d'assurance vie | – | – | 40 252 | 40 252 | 43 450 |
| Prestations aux titulaires de contrats | – | 2 169 770 | – | 2 169 770 | 2 141 603 |
| Variation de la provision pour prestations futures (note 6) | – | (305 603) | – | (305 603) | 441 295 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6) | – | – | – | – | 834 000 |
| | 7 962 660 | 2 124 388 | 411 291 | 10 498 339 | 9 989 234 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | (3 446 661) | 123 520 | 10 648 627 | 7 325 486 | 151 199 |
| Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation | – | (123 520) | 123 520 | – | – |
| Fonds affecté reçu | – | – | – | – | 41 540 |
| Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 450 000 | – | (3 450 000) | – | – |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 3 339 \$ | – \$ | 7 322 147 \$ | 7 325 486 \$ | 192 739 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

| Exercice terminé le 31 décembre | | | | 2015 | 2014 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | Fonds des programmes | Fonds des rentes viagères | Fonds de capitalisation | Total | Total |
| Solde reporté de la page précédente | 3 339 \$ | – \$ | 7 322 147 \$ | 7 325 486 \$ | 192 739 \$ |
| Solde de fonds au début | 2 805 373 | – | 16 657 678 | 19 463 051 | 19 270 312 |
| Solde de fonds à la fin | 2 808 712 \$ | – \$ | 23 979 825 \$ | 26 788 537 \$ | 19 463 051 \$ |
| Composé de : | | | | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 83 785 \$ | – \$ | – \$ | 83 785 \$ | 64 523 \$ |
| Solde de fonds affecté en permanence (note 7) | – | – | 4 800 717 | 4 800 717 | 4 556 712 |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | – | – | 19 179 108 | 19 179 108 | 12 100 966 |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 2 724 927 | – | – | 2 724 927 | 2 740 850 |
| | 2 808 712 \$ | – \$ | 23 979 825 \$ | 26 788 537 \$ | 19 463 051 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

| Exercice terminé le 31 décembre | 2015 | 2014 |
|---|---------------------|---------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Fonds des programmes | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 446 661)\$ | (3 169 976)\$ |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Amortissement des immobilisations | 60 232 | 103 314 |
| Augmentation de la juste valeur des placements | (111 455) | (168 993) |
| Variation nette des contributions reportées | 968 399 | (261 430) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | (1 004 899) | (316 900) |
| | (3 534 384) | (3 813 985) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 123 520 | (323 217) |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Variation de la provision pour prestations futures | (305 603) | 441 295 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | - | 834 000 |
| Augmentation de la juste valeur des placements | (72 421) | (933 918) |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | 909 436 | 201 807 |
| | 654 932 | 219 967 |
| Fonds de capitalisation : | | |
| Excédent des produits sur les charges | 10 648 627 | 3 644 392 |
| Élément sans incidence sur les liquidités : | | |
| Augmentation de la juste valeur des placements | (870 631) | (1 413 237) |
| Fonds affecté reçu | - | 41 540 |
| Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif | (12 299) | 217 |
| | 9 765 697 | 2 272 912 |
| | 6 886 245 | (1 321 106) |
| Activités d'investissement | | |
| Fonds des programmes : | | |
| Cession nette de placements | 856 203 | 8 868 |
| Acquisition d'immobilisations | (79 494) | (14 606) |
| Fonds des rentes viagères : | | |
| Acquisition nette de placements | (531 412) | (543 184) |
| Fonds de capitalisation : | | |
| (Acquisition) cession nette de placements | (6 439 217) | 1 245 305 |
| | (6 193 920) | 696 383 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 692 325 | (624 723) |
| Encaisse au début | 1 079 814 | 1 704 537 |
| Encaisse à la fin | 1 772 139 \$ | 1 079 814 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducationnelle, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2015, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés selon la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

| | Taux |
|--------------------------------------|---------------|
| Mobilier et équipement | 20 % |
| Équipement informatique et logiciels | 30 % |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

e) Constatation des produits du fonds des programmes

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

f) Constatation des produits du fonds des rentes viagères et de la provision pour prestations futures

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

g) Constatation des produits du fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

h) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres des conseils d'administration de la Fondation, de ses filiales et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

i) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et la gestion des programmes.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

j) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger, par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

k) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Juste valeur | Juste valeur |
| Répartition par catégorie de titres : | | |
| Dépôts et billets à court terme | 1 247 217 \$ | 1 292 521 \$ |
| Titres à revenus fixes* | 23 620 785 | 21 578 732 |
| Titres de participation | 19 700 395 | 14 541 743 |
| Revenus courus | 162 148 | 148 616 |
| | 44 730 545 \$ | 37 561 612 \$ |
| Répartition géographique : | | |
| Titres canadiens | 35 291 107 \$ | 31 231 838 \$ |
| Titres étrangers | 9 439 438 | 6 329 774 |
| | 44 730 545 \$ | 37 561 612 \$ |

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2015 dans le portefeuille du fonds des programmes et du fonds de capitalisation présentent une durée de 7,7 ans (7,4 ans au 31 décembre 2014) et un taux de rendement moyen prévu de 3,3 % (2,5 % en 2014).

Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2015 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée de 6,3 ans (5,9 ans au 31 décembre 2014) et un taux de rendement moyen prévu de 2,4 % (2,5 % en 2014).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

4. Immobilisations

| | 2015 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 204 270 \$ | 194 950 \$ | 9 320 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 560 523 | 487 539 | 72 984 |
| Améliorations locatives | 366 612 | 365 131 | 1 481 |
| | 1 131 405 \$ | 1 047 620 \$ | 83 785 \$ |

L'amortissement de l'exercice est de 60 232 \$ (103 314\$ en 2014).

| | 2014 | | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 208 916 \$ | 200 847 \$ | 8 069 \$ |
| Équipement informatique et logiciels | 574 329 | 546 387 | 27 942 |
| Améliorations locatives | 365 093 | 336 581 | 28 512 |
| | 1 148 338 \$ | 1 083 815 \$ | 64 523 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

5. Contribution du gouvernement canadien reportée et contributions du public et d'organismes reportées

La contribution du gouvernement canadien reportée concerne trois accords, un pour un projet d'Innovation et Mobilisation en Sécurité Alimentaire (IMSA) dans trois pays, un pour un projet d'eau potable et d'hygiène aux Philippines et l'autre pour un projet de résilience climatique au Burkina Faso et se détaille comme suit :

| | 2015 | 2014 |
|---|--------------|------------|
| Contribution reportée de l'exercice précédent | 84 284 \$ | 352 207 \$ |
| Contribution reçue au cours de l'exercice | 3 598 900 | 304 934 |
| | 3 683 184 | 657 141 |
| Contribution constatée comme produits de l'exercice | (2 587 622) | (572 857) |
| Contribution reportée à l'exercice suivant | 1 095 562 \$ | 84 284 \$ |

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

| | 2015 | 2014 |
|---|-------------|-------------|
| Contributions reportées de l'exercice précédent | 297 272 \$ | 290 779 \$ |
| Contributions reçues au cours de l'exercice | 1 688 776 | 1 957 673 |
| | 1 986 048 | 2 248 452 |
| Contributions constatées comme produits de l'exercice | (1 731 655) | (1 951 180) |
| Contributions reportées à l'exercice suivant | 254 393 \$ | 297 272 \$ |

Elles se répartissent comme suit :

| | | |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Campagne <i>Nourrir un enfant</i> | – \$ | 129 701 \$ |
| Projets à l'international | 106 306 | 108 792 |
| Projets au Québec | 142 000 | 50 596 |
| Autres dons affectés et dépôts | 6 087 | 8 183 |
| | 254 393 \$ | 297 272 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Variation de la provision : | | |
| Affaires nouvelles | 1 231 529 \$ | 1 530 406 \$ |
| Affaires en vigueur | (1 537 132) | (1 089 111) |
| | (305 603) | 441 295 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | – | 834 000 |
| Variation nette de l'exercice | (305 603) | 1 275 295 |
| Solde de la provision au début | 18 108 000 | 16 832 705 |
| Solde de la provision à la fin | 17 802 397 \$ | 18 108 000 \$ |

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2014. Les tables d'espérance de vie et autres hypothèses actuarielles utilisées lors de la dernière évaluation indépendante ont été utilisées par la direction pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2015.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations de rentes futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

| | 2015 | 2014 |
|--|---------------------|---------------------|
| Fonds commémoratif Carmen Bordeleau | 2 658 204 \$ | 2 523 772 \$ |
| Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet | 664 656 | 631 040 |
| Fonds Serkmet | 538 045 | 509 628 |
| Fonds commémoratif Eugène Beauregard | 498 317 | 473 116 |
| Fonds commémoratif Cécile Moussali | 139 330 | 132 285 |
| Fonds commémoratif Claire Langlois | 120 163 | 114 072 |
| Fonds commémoratif Maurice Picory | 103 287 | 98 064 |
| Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal | 78 715 | 74 735 |
| | 4 800 717 \$ | 4 556 712 \$ |

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2015, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 3 163 174 \$ (3 163 174 \$ au 31 décembre 2014).

8. Produits de placements

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------------|---------------------|
| Intérêts et dividendes | 1 033 176 \$ | 1 154 536 \$ |
| Augmentation de la juste valeur | 1 054 507 | 2 516 148 |
| | 2 087 683 | 3 670 684 |
| Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance | (166 747) | (138 855) |
| | 1 920 936 \$ | 3 531 829 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

| 2015 | | | |
|------------------------------------|--------------|-------------------------------|----------------|
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 6 202 305 \$ | 639 039 \$ | 1 121 316 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 118 195 | 139 458 | (257 653) |
| Services et autres consommables | 18 240 | 34 265 | (52 505) |
| Ressources physiques | 41 784 | 46 434 | (88 218) |
| | 178 219 | 220 157 | (398 376) |
| | 6 380 524 | 859 196 | 722 940 |
| Frais d'engagement du public | 252 434 | (252 434) | - |
| Total après répartition | 6 632 958 \$ | 606 762 \$ | 722 940 \$ |
| 2014 | | | |
| | Programmes | Promotion et communication | Administration |
| Total avant répartition | 4 111 203 \$ | 699 257 \$ | 1 141 799 \$ |
| Répartition des charges communes : | | | |
| Masse salariale administrative | 110 859 | 127 122 | (237 981) |
| Services et autres consommables | 17 730 | 34 201 | (51 931) |
| Ressources physiques | 35 050 | 39 479 | (74 529) |
| | 163 639 | 200 802 | (364 441) |
| | 4 274 842 | 900 059 | 777 358 |
| Frais d'engagement du public | 202 654 | (202 654) | - |
| Total après répartition | 4 477 496 \$ | 697 405 \$ | 777 358 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

10. Programmes

| | | | 2015 | 2014 |
|--|------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| | Programmes internationaux | Programmes au Québec | Total | Total |
| Contributions | 3 637 545 \$ | 1 100 000 \$ | 4 737 545 \$ | 2 639 272 \$ |
| Aide humanitaire | 223 122 | – | 223 122 | 365 599 |
| Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires | 290 296 | 120 475 | 410 771 | 339 681 |
| Engagement du public | 217 017 | 66 048 | 283 065 | 273 146 |
| Suivi et accompagnement | 736 263 | 242 192 | 978 455 | 859 798 |
| | 5 104 243 \$ | 1 528 715 \$ | 6 632 958 \$ | 4 477 496 \$ |

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2015, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 851 840 \$ (2 601 840 \$ au 31 décembre 2014) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2015, la valeur de ces biens s'élève à 593 069 \$ (1 501 616 \$ au 31 décembre 2014).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2015, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 87 000 \$ (78 943 \$ en 2014).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2015

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2015 sont les suivants :

| | |
|------|---------------|
| 2016 | 4 613 479 \$ |
| 2017 | 3 545 635 |
| 2018 | 3 088 196 |
| 2019 | 3 049 838 |
| 2020 | 766 885 |
| | <hr/> |
| | 15 064 033 \$ |

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour un projet d'Innovation et Mobilisation en Sécurité Alimentaire (IMSA) dans trois pays pour les années 2016 à 2020. Les engagements liés à ce projet, inclus dans le total ci-haut, sont de 14 509 752 \$ dont 10 882 314 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2020 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en mars 2020, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

| | |
|------|------------|
| 2016 | 81 777 \$ |
| 2017 | 81 777 |
| 2018 | 81 777 |
| 2019 | 81 777 |
| 2020 | 55 062 |
| | <hr/> |
| | 382 170 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2015

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

| Exercice terminé le 31 décembre | 2015 | 2014 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits | | |
| Gouvernement canadien | 2 587 622 \$ | 572 857 \$ |
| Gouvernement québécois | 29 425 | 23 504 |
| Dons | 1 731 655 | 1 951 180 |
| Placements | 167 297 | 234 742 |
| | 4 515 999 | 2 782 283 |
| Charges | | |
| Programmes | 6 632 958 | 4 477 496 |
| Promotion et communication | 606 762 | 697 405 |
| Administration | 722 940 | 777 358 |
| | 7 962 660 | 5 952 259 |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (3 446 661) | (3 169 976) |
| Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice | 3 450 000 | 3 195 000 |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 3 339 | 25 024 |
| Solde de fonds au début | 2 805 373 | 2 780 349 |
| Solde de fonds à la fin | 2 808 712 \$ | 2 805 373 \$ |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds investi en immobilisations | 83 785 \$ | 64 523 \$ |
| Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes | 2 724 927 | 2 740 850 |
| | 2 808 712 \$ | 2 805 373 \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

| Exercice terminé le 31 décembre | 2015 | 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Produits | | |
| Rentes souscrites | 1 651 478 \$ | 1 903 913 \$ |
| Placements | 596 430 | 1 470 049 |
| | 2 247 908 | 3 373 962 |
| Charges | | |
| Prestations aux titulaires de contrats | 2 169 770 | 2 141 603 |
| Variation de la provision pour prestations futures | (305 603) | 441 295 |
| Changements d'hypothèses et de méthodologie | – | 834 000 |
| Promotion et communication | 165 148 | 190 391 |
| Administration | 95 073 | 89 890 |
| | 2 124 388 | 3 697 179 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 123 520 | (323 217) |
| Virement (de l'excédent) de l'insuffisance de l'exercice au fonds de capitalisation | (123 520) | 323 217 |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | – | – |
| Solde de fonds au début | – | – |
| Solde de fonds à la fin | – \$ | – \$ |

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

| Exercice terminé le 31 décembre | 2015 | 2014 |
|--|----------------------|---------------|
| Produits | | |
| Legs | 9 865 971 \$ | 1 973 476 \$ |
| Dons | 36 738 | 183 674 |
| Placements | 1 157 209 | 1 827 038 |
| | 11 059 918 | 3 984 188 |
| Charges | | |
| Promotion et communication | 290 271 | 215 715 |
| Administration | 80 768 | 80 631 |
| Primes d'assurance vie | 40 252 | 43 450 |
| | 411 291 | 339 796 |
| Excédent des produits sur les charges | 10 648 627 | 3 644 392 |
| Virement de l'excédent (de l'insuffisance) de l'exercice du fonds des rentes viagères | 123 520 | (323 217) |
| Fonds affecté reçu | – | 41 540 |
| Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice | (3 450 000) | (3 195 000) |
| Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice | 7 322 147 | 167 715 |
| Solde de fonds au début | 16 657 678 | 16 489 963 |
| Solde de fonds à la fin | 23 979 825 \$ | 16 657 678 \$ |
| Composé de : | | |
| Solde de fonds affecté en permanence | 4 800 717 \$ | 4 556 712 \$ |
| Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes | 19 179 108 | 12 100 966 |
| | 23 979 825 \$ | 16 657 678 \$ |